

LA LETTRE DU CEPII

CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES ET D' INFORMATIONS INTERNATIONALES

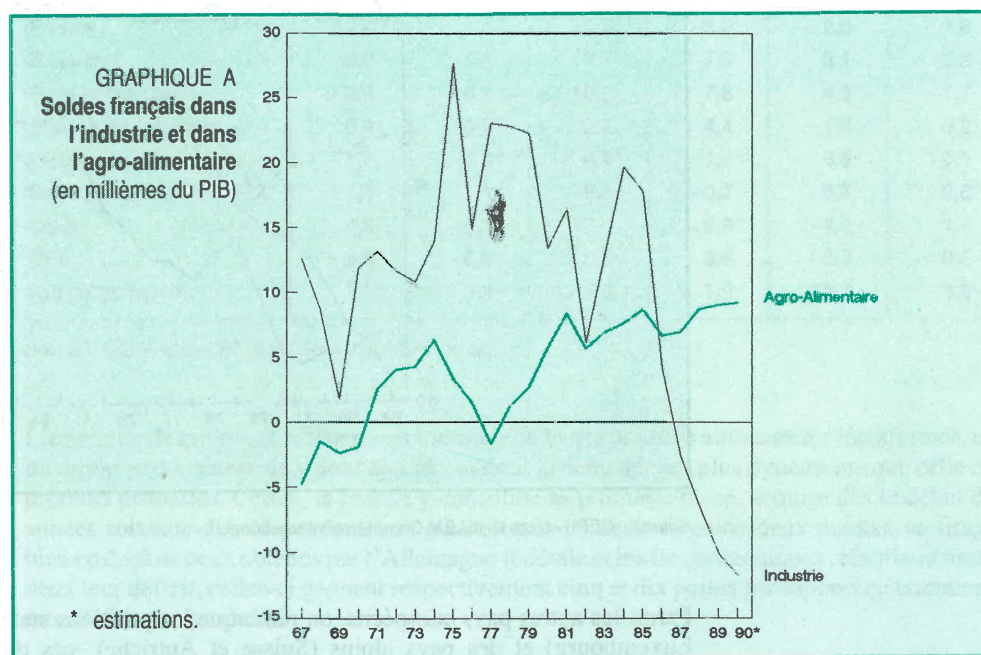
■ L'agro-alimentaire : un atout mal exploité par la France

En quelques années, l'agro-alimentaire est devenu le principal avantage comparatif de l'économie française. Pour les produits alimentaires transformés, la France est le premier exportateur mondial ; sur l'ensemble de la filière, elle figure au deuxième rang derrière les Etats-Unis, ce qui explique l'âpreté des conflits commerciaux dans le cadre de l'Uruguay Round. Toutefois, une certaine dégradation a été observée au premier semestre 1991 (1). Au delà des variations conjoncturelles, on doit donc s'interroger sur la solidité des positions acquises et sur le rôle de la Politique Agricole Commune. L'examen des tendances structurelles montre en effet que la France n'exploite pas toutes ses possibilités dans ce secteur (2).

1

Une augmentation graduelle de l'excédent français

Pour analyser la situation réelle de la filière agro-alimentaire française, il ne suffit pas d'analyser les performances obtenues à l'exportation, mais il convient simultanément d'examiner l'évolution des importations. C'est pourquoi les soldes (exportations moins importations) sont les variables les plus significatives à observer. En l'occurrence, si l'on rapporte les soldes au Produit Intérieur Brut, un contraste frappant oppose l'agro-alimentaire au secteur industriel stricto sensu (graphique A).



Source : CEPII - bases CHELEM Commerce International et PIB.

(1) Voir à ce sujet *INSEE PREMIERE*, numéro 168, novembre 1991. En dehors de certains aléas climatiques (sécheresse), ce recul serait dû notamment à la baisse des exportations vers l'ex-Union soviétique et à la montée des importations de viande en provenance de l'Europe centrale. Pour l'ensemble de l'année 1991, le solde agro-alimentaire français ne serait plus que de l'ordre de 40 milliards de francs contre plus de 50 milliards en 1990.

(2) Cette Lettre a été préparée à l'occasion du 30ème anniversaire de la SOPEXA, organisé avec le concours de l'Expansion.

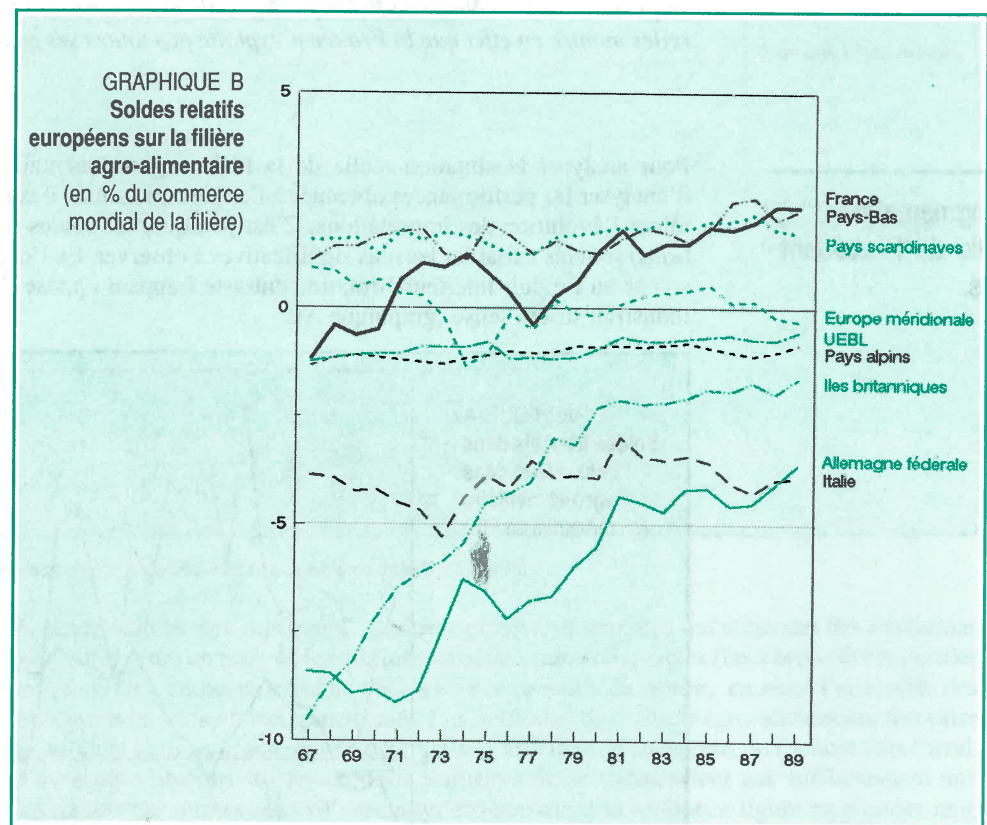
Depuis le début des années soixante-dix, le solde agro-alimentaire français est structurellement excédentaire. La progression a été régulière, à l'exception des années où se sont fait sentir les conséquences de la sécheresse de 1976. Par rapport au PIB, l'excédent a ainsi dépassé 10 millièmes en 1990. Dans le même temps, le solde industriel a subi une dégradation continue après avoir culminé en 1975, au moment où les pays de l'OPEP bénéficiaient des ressources que leur procurait le premier choc pétrolier. Depuis 1984, la chute du solde industriel est si spectaculaire qu'il est devenu très largement déficitaire (près de 12 millièmes du PIB en 1990).

Les progrès de la filière agro-alimentaire ne suffisent évidemment pas à effacer les conséquences dramatiques du recul industriel, du point de vue de l'emploi comme de la position de la France dans la compétition technologique mondiale. En revanche, ils en compensent la majeure partie sur le plan des échanges extérieurs : compte tenu du rythme de croissance de l'économie, les produits agro-alimentaires jouent un rôle crucial dans l'équilibre de la balance commerciale française.

2

Une progression située dans la moyenne européenne

Pour être significative, la progression de la France sur la filière agro-alimentaire n'en est pas moins située dans la moyenne des pays de l'Europe occidentale. On peut en effet comparer le solde français à ceux de nos partenaires en les rapportant au commerce mondial des produits concernés (graphique B). Dès 1974, la France a rejoint le peloton de tête des pays ouest-européens, formé par les Pays-Bas et l'ensemble des pays scandinaves. Après le repli des années 1976 à 1978, elle a retrouvé cette position à partir de 1980, parvenant même à surclasser de peu le solde néerlandais en 1988 et 1989.



Source : CEPII - base CHELEM Commerce international.

Parmi les autres pays européens, on remarque les positions stables de l'UEBL (Belgique et Luxembourg) et des pays alpins (Suisse et Autriche) - ces deux zones étant légèrement déficitaires - ainsi que de l'Italie dont le déficit est plus accentué. Mais tandis que les pays d'Europe méridionale ont perdu globalement leur excédent, les gains les plus nets sont, de loin, ceux de l'Allemagne fédérale (cinq points par rapport au commerce mondial) et des Iles britanniques (le Royaume Uni et l'Irlande gagnent ensemble huit points).

Des gains concernant surtout les produits primaires

Pour une part, ces résultats sont le fruit pervers de la Politique Agricole Commune. En fixant des prix trop élevés sur le marché communautaire, celle-ci a encouragé à l'excès le développement de la production agricole dans les pays les plus déficitaires de la CEE. Elle a par conséquent entravé le jeu normal de la spécialisation qui aurait dû favoriser les pays bénéficiant des meilleurs avantages comparatifs spontanés, au premier rang desquels figure la France (3). On peut d'ailleurs observer que lorsque les dépenses de la PAC ont commencé à être freinées, dans les années quatre-vingt, le solde français a continué à progresser tandis que les gains britannique et allemand ont été ralentis.

Bénéficiant d'avantages très importants par rapport à ses partenaires (richesse et diversité du sol, tradition gastronomique), la France n'a pas obtenu des résultats aussi brillants que ceux qu'elle aurait pu espérer. La Politique Agricole Commune n'en est pas la seule responsable. Pour approfondir l'analyse, on peut en effet décomposer la filière en trois groupes :

- les produits primaires de l'agriculture ;
- les viandes et produits de la mer ;
- les produits alimentaires transformés.

Pour chacun de ces trois groupes et pour les deux années 1967 et 1989, les soldes des pays ouest-européens sont exprimés en pourcentage du commerce mondial correspondant (tableau 1). Les gains les plus marqués de la France concernent les produits primaires de l'agriculture : passant du déficit à l'excédent, elle gagne quatre points et demi sur ces produits, sa progression se situant juste derrière celle des Iles britanniques (près de six points). En revanche, pour les viandes et produits de la mer, la France reste nettement déficitaire, étant notamment pénalisée vis-à-vis de ses partenaires qui utilisent des produits de substitution des céréales, importés à bas prix de l'extérieur de la Communauté.

TABLEAU 1 - Soldes relatifs européens par groupe de produit

En % du commerce mondial correspondant	Produits primaires de l'agriculture		Viandes et produits de la mer		Produits alimentaires transformés	
	1967	1989	1967	1989	1967	1989
France	- 2,4	2,1	- 5,2	- 3,2	2,6	4,8
Pays-Bas	- 0,6	1,1	7,7	7,0	3,1	2,2
Pays scandinaves	- 0,8	0,3	10,0	7,8	4,8	1,7
Europe méridionale	0,9	0,5	- 2,2	- 4,4	1,8	0,2
UEBL	- 1,7	- 1,3	0,4	1,4	- 0,5	- 0,1
Pays alpins	- 1,5	- 1,1	- 2,4	- 0,7	- 0,7	- 0,6
Italie	- 4,3	- 4,1	- 12,0	- 8,9	- 1,0	- 1,7
RFA	- 9,8	- 6,3	- 8,5	- 3,6	- 5,2	0,2
Iles britanniques	- 9,2	- 3,4	- 9,0	1,9	- 10,2	- 0,2

Source : CEPII, base CHELEM Commerce International.

L'évolution la moins satisfaisante est toutefois celle des produits alimentaires transformés, qui incorporent davantage de valeur ajoutée, et dont la demande est plus dynamique que celle des produits primaires. Certes, la France y consolide sa première place, acquise dès le début des années soixante-dix. Cependant, son gain est très modeste (à peine deux points), se situant bien en deçà de ceux obtenus par l'Allemagne fédérale et les Iles britanniques : résorbant toutes deux leur déficit, celles-ci gagnent respectivement cinq et dix points par rapport au commerce mondial de ces produits.

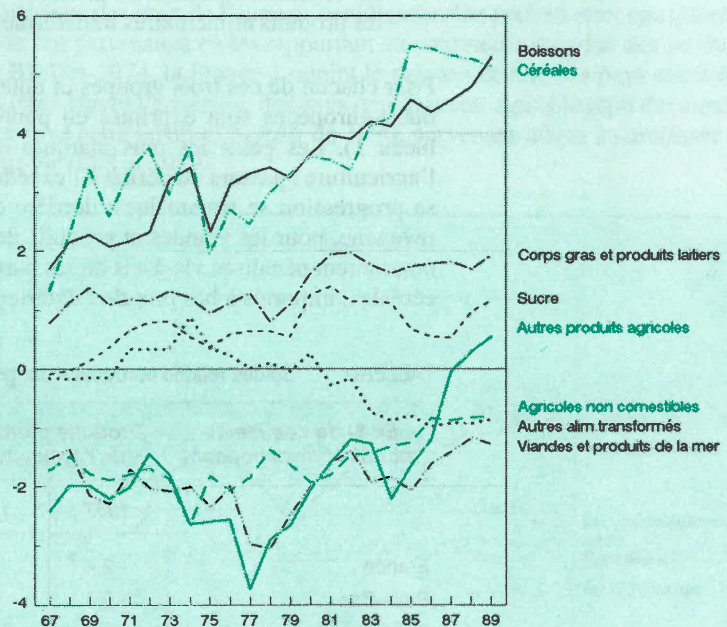
(3) Ce point avait déjà été signalé dans "Politique agricole commune : la rançon du succès", *La Lettre du CEPII*, numéro 60, décembre 1986. La France bénéficierait certainement d'une libéralisation des échanges pour les produits où elle est très compétitive, mais ceci ne préjuge évidemment pas des mesures d'aide qui sont nécessaires pour les productions moins favorisées (en particulier l'élevage).

Céréales et boissons sont les seuls points forts

Pour comprendre la situation de la filière agro-alimentaire française, il convient de hiérarchiser les produits à un niveau plus fin de nomenclature. Exprimés en millièmes du Produit Intérieur Brut, les "avantages comparatifs révélés" sont calculés à partir des soldes, en les corrigeant pour tenir compte de l'évolution globale de la balance commerciale et de l'évolution mondiale des produits (4) (graphique C).

Dans la hiérarchie des produits, seules deux catégories constituent de véritables points forts, leur indicateur étant sur une pente ascendante et dépassant désormais cinq millièmes : les céréales (parmi les produits primaires de l'agriculture) et les boissons (parmi les produits alimentaires transformés). Les autres avantages comparatifs, beaucoup plus modestes, concernent d'abord les corps gras (en faible progression) et le sucre (dont le gain est plus marqué). Depuis 1988, on voit également émerger l'ensemble des autres produits agricoles (fruits, légumes, produits tropicaux, oléagineux, etc), dont la progression est très nette (plus de quatre points depuis le creux de 1977).

GRAPHIQUE C
Avantages comparatifs
agro-alimentaires
de la France
(en millièmes du PIB)



Source : CEPII - bases CHELEM Commerce International et PIB.

Les points faibles sont représentés par trois groupes de produits qui subissent des évolutions divergentes : sont en progrès les produits agricoles non-comestibles (bois bruts, fibres textiles naturelles, etc), en position stable les viandes et produits de la mer, en recul l'ensemble des autres produits alimentaires transformés. Les faiblesses de la filière agro-alimentaire française apparaissent ainsi au grand jour : à défaut d'une articulation cohérente, de l'amont vers l'aval, les avantages obtenus sur les produits primaires ne se transmettent pas suffisamment aux productions plus élaborées. A l'exception des boissons, où la France figure au premier rang mondial, le potentiel gastronomique de notre terroir reste largement sous-exploité, alors que cette filière devrait contribuer beaucoup plus nettement au renforcement de la spécialisation française.

Rédaction :

Centre
d'études prospectives
et d'informations
internationales,
9, rue Georges-Pitard
75015 Paris
Tél. (1) 48 42 64 64

Rédacteur en chef :
Gérard Lafay.

Diffusion :

La Documentation Française.

Abonnement d'un an
(8 numéros) : 190 F (France),
220 F (Etranger).
28 F (suppl. pour envoi
par avion).

Commande adressée à :
La Documentation Française,
124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex.

Règlement à réception
de la facture.

Directeur de la publication :
Anton Brender.

ISSN 0243-1947

CPPP numéro 1462 AD.
4ème trimestre 1991
Novembre 1991

Imp. SNLIR - IVRY

Imprimé en France

4) Cf G. Lafay, "La mesure des avantages comparatifs révélés", *Economie Prospective Internationale*, numéro 41, 1er trimestre 1990.